

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité de service à la filière :**

- **Traitement et protection des surfaces métalliques et bétons : peinture industrielle, revêtements spéciaux, peinture navale.**
- **Finition et aménagement du bâtiment .**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 285 avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais ;
Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :²

La société NICOMAR a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur l'emprise parcellaire, identifiée parcelle 3 de l'îlot 12, cadastrée BE 256, soit une superficie totale de 1 946 m² aux fins d'exercer dans le bâtiment qui y est édifié l'activité de :

- Traitement et protection des surfaces métalliques et bétons : peinture industrielle, revêtements spéciaux, peinture navale.
- Finition et aménagement du bâtiment .

Pour cette emprise bâtie, la SCI NICOMAR dispose d'une AOT constitutive de droits réels dont l'échéance est fixée au 25 octobre 2030. Elle envisage d'effectuer des travaux visant à pérenniser son bâtiment et a présenté un projet d'investissements pour un montant estimé à 214 667.92 € HT.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels pour la parcelle 3 de l'îlot 12 d'une durée de 30 ans, justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 1 946 m² en vue d'exercer l'activité de traitement et protection des surfaces métalliques et bétons (peinture industrielle, revêtements spéciaux, peinture navale) et de finition et aménagement du bâtiment .
- Durée de l'autorisation : 30 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.
- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : 9 595,70 EUR hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2024.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés : 214 667.92 EUROS Hors Taxe
- Octroi de droits réels : oui.
- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : JJ/MM/AA.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD), 285 Avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **26/04/2024.**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la SCI NICOMAR, Société Civile Immobilière représentée par son gérant en exercice Monsieur Christophe NICOLETTA, dont le siège est situé à Rue de Carcantin (57685) AUGNY, immatriculée sous le numéro de SIRET 527 943 047 00029 au greffe du Tribunal de Commerce de METZ.
- Date de publication du présent avis : 11/04/2024.